Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260917-D2026_087-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 10 septembre 2026
La séance a été publique le jeudi 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame BELLEGO, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur BALDOS (procuration à Madame RIPOLL-GHYS).

Absents : Monsieur BORGNIC, Monsieur ROBERT, Monsieur DRÉANO, Madame DRÉAN.

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-087 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES AVEC LES COMMUNES DE GAVRES, LOCMIQUÉLIC ET RIANTEC.

Exposé :

Les communes de Locmiquélic, Gâvres et Riantec doivent renouveler le marché public de travaux pour la réalisation de travaux d'aménagement de leurs voiries communales.

Lorient Agglomération compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite profiter de ces travaux sur la voirie pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement des eaux pluviales et créer des réseaux qui seront adaptés aux aménagements des espaces publics.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché.

Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de conclure une convention de groupement de commande en vue de l'attribution du marché de travaux. Cette convention définit les modalités de fonctionnement entre les quatre maîtres d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260917-D2026_087-DE

La coordination du groupement sera assurée par la commune de Locmiquélic qui organisera, en lien avec les autres communes et Lorient Agglomération, la procédure de consultation, de la passation des marchés jusqu'à son attribution.

L'exécution du marché sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives : les travaux d'aménagement de voirie pour les communes de Gâvres, Locmiquélic, et Riantec et les travaux d'assainissement des eaux pluviales pour Lorient Agglomération (dans le respect du périmètre de sa compétence).

Proposition :

Vu les dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande annexé,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 8 septembre 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Gâvres, Locmiquélic, et Riantec pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'aménagement de voirie et de réseaux d'eaux pluviales.
- De mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 23 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 21 septembre 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire